

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION GENERALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES
2^{ème} année
(DFGSMa 2)**

Année universitaire 2021 - 2022

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale En Sciences Maïeutiques

1. **Rentrée universitaire le lundi 30 août 2021**

2. **Dates des semestres :**

- a. 1^{er} semestre: du 30 août au 12 décembre 2021
- b. 2^{ème} semestre: du 13 décembre au 26 juin 2022

3. **Périodes d'examens :**

- a. 1^{er} semestre: semaine du 06 au 12 décembre 2021
- b. 2^{ème} semestre: semaine 09 au 15 mai 2022
- c. 2^{ème} session : semaine du 11 au 17 juillet 2022

4. **Périodes de stages :**

- a. Stage n° 1 : du lundi 10 janvier au dimanche 30 janvier 2022
- b. Stage n° 2 : du lundi 28 février au dimanche 20 mars 2022
- c. Stage n° 3 : du lundi 16 mai au dimanche 05 juin 2022

Vacances

- 1. **Automne** : du lundi 25 octobre au dimanche 31 octobre 2021
- 2. **Hiver** : du lundi 20 décembre au dimanche 02 janvier 2022
- 3. **Printemps** : du lundi 21 février au dimanche 27 février 2022
- 4. **Pâques** : du lundi 25 avril au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2^{ème} année du DIPLOME de FORMATION GENERALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 2)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

1. Organisation des enseignements

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation (60 ECTS) correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 3 :

- UE 1 : Agents infectieux et hygiène (6 ECTS)
- UE 2 : Tissus sanguins et système immunitaire (3 ECTS)
- UE 4 : Sémiologie générale (3 ECTS)
- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture (3 ECTS)
- UE 6 : Santé - Société – Humanité (3 ECTS)
- UE 7 : Santé publique - Démarche de recherche (2 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie (3 ECTS)

Semestre 4 :

- UE 3 : Appareil cardio-respiratoire (2 ECTS)
- UE 8 : Génétique médicale (2 ECTS)
- UE 9 : Hormonologie – Reproduction (2 ECTS)
- UE10 : Reins et voies urinaires (2 ECTS)
- UE 11 : Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel et dermatologique (7 ECTS)
- UE 6 : Santé - Société - Humanité (5 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie Spécifique (2 ECTS)
- UE 15 : Anglais médical et scientifique (1 ECTS)

Semestres 3 et 4 :

- UE 16 : Démarche clinique et gestes techniques (4 ECTS)
- UE 17 : Stages cliniques (6 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnels

Elles se répartissent sur **les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3** : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les **6 ECTS**. Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2^{ème} cycle.

2. Modalités de contrôles des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves (cf. tableaux pages 5 et 6)

Semestre 3 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	responsable discipline	Nature de l'épreuve	Durée	note discipline	note éliminatoire (discipline)	note globale UE
UE 1 Agents infectieux Hygiène	Virologie	Pr J. IZOPET	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	/60
	Bactériologie	Dr D.DUBOIS	1 CC + 10 QCM	30 mn	/20	< 6/20	
	Parasitologie Mycologie	Dr P CHAUVIN	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	
UE 2 Tissus sanguins Immunologie	Tissus sanguins	Dr F. VERGEZ	2 QRC + 10 QCM	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Immunologie	Dr E TREINER	15 QCM	30 mn	/ 15	< 4,5/15	
UE 4 Sémiologie générale	Sémiologie	Pr L. SAILLER	20 QCM	30 mn	/ 15	< 4,5/15	/30
			1 QR	30 mn	/ 15	< 4,5/15	
UE 5 Pédiatrie Puériculture	Puériculture / Alimentation	Dr N. MONTJAUX	3 QRC	30 mn	/ 40	< 12/40	/40
UE 6 Santé Société Humanité	Anthropologie	Mme S. LENORZER	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Droit Législation	Dr F.SAVALL	3 QDC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 7 Santé Publique Démarche recherche	Vigilances sanitaires Prévention	Pr V. GARDETTE	2 QDC et/ou 2 à 5 QROC et/ou 3 à 5 QCM et/ou 1 QR	30 mn	/30	< 9/30	/30
UE 14 Pharmacologie	Pharmaco générale	Pr A. SOMMET	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 6/20	/30
	Pharmaco appliquée		2 QRC ou CC	30 mn	/10	< 3/10	

Semestre 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 3 Appareil cardio respiratoire	Cardiologie	Pr M. ELBAZ	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Respiratoire	Dr M.DUPUIS	1 QRC 1 CC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 8 Génétique médicale	Génétique médicale	Dr O.PATAT	2 QR	30 mn	/20	< 6 / 20	/20
UE 9 Hormonologie Reproduction	Hormonologie	Dr F. RIMAREIX	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Reproduction	Pr R. LEANDRI	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 10 Reins Voies urinaires	Urologie	Dr M. THOULOZAN	5 à 10 QCM et schéma annoté	30 mn	/10	< 3/10	/20
	Néphrologie	Pr I. TACK	problème 5 à 10 QDC	30 mn	/10	< 3/10	
UE 11 Système digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique	Digestif	Pr F. MUSCARI	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/60
	Neurosensoriel	Dr C. GOLLION	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
	Locomoteur	Pr F. ACCADBLED	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
	Ophthalmologie Dermatologie	Pr P.FOURNIE	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 6 Santé Société Humanité	Psychologie	Mme N. SEJOURNE	2 QR	30 mn	/30	< 9/30	/40
	Ethique	Dr T. MARMET	2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	
UE 14 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Pr A. SOMMET	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 6 / 20	/20
UE 15 Anglais	Anglais médical et scientifique	Mme E. HANCOCK	Exposé oral	10 mn	/10	< 6 / 20	/ 20
			QDC et schémas annotés	30 mn	/ 10		

Semestre 3 et 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	note globale UE
UE 16 Gestes Techniques et Démarche clinique	Apprentissages gestes techniques	Mme C.LAMOTHE	Gestes en simulation	30 mn	/30	<9/30	/ 60
	Démarche clinique °1	Mme C.LAMOTHE	Contrôle connaissances clinique	2 h	/ 30	< 9 / 30	
UE 17	Stage clinique 1	Mme A.R. CASCIONE	Validation du stage	3 semaines	/ 30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 2		Validation du stage	3 semaines	/ 30	< 15 / 30	/ 30

Stages cliniques	Stage clinique 3		Validation du stage	3 semaines	/ 30	< 15 / 30	/30
------------------	------------------	--	---------------------	------------	------	-----------	-----

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent:

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir **obtenu la moyenne** à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- **Il existe une compensation semestrielle** qui concerne les **Unités d'Enseignement théoriques** et permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- la moyenne générale du semestre des notes obtenues dans les UE concernées doit être **supérieure ou égale à 8 / 20**
- aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement (**note strictement inférieure à 6 /20**)
- Cette compensation n'est pas applicable **aux Unités d'Enseignement cliniques** qui doivent obtenir la moyenne.
- Avoir **validé l'UE stages de l'ensemble de l'année universitaire**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences)
 - **Chaque stage doit être validé individuellement (pas de compensation)**
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours.

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- une note globale inférieure à la moyenne non compensée par la moyenne générale semestrielle pour les UE théoriques
- et /ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes UE
- ou une note inférieure à la moyenne pour les UE cliniques

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenus la moyenne.

Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

La 2^{ème} session d'examen intègre le rattrapage de(s) stage(s) non validé(s) au cours de l'année universitaire

3.3 Admission en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa3)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

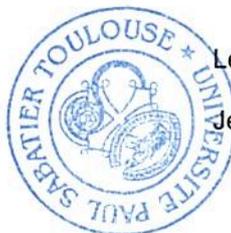
- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques des deux semestres de la 2^{ème} année.

- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et les stages afférents à la 2^{ème} année.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve alors le bénéfice des unités d'enseignements acquises et des stages validés.
- Une dette **d'une seule UE** non validée en DFGSMa2 est acceptée pour une durée d'un an; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFGSMa 3 sous réserve de validation de l'UE manquante dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du DFGSMa3, l'étudiant redouble pour valider l'UE invalidée au cours du DFGSMa2.

Toulouse, le 8 septembre 2021



Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
<p align="center">INITIATION A L'ACUPUNCTURE (Responsable Mme AR CASCIONE)</p>	<p>Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture</p>	<p>Modalités de validation : - Présentiel aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - épreuve écrite en DFGSMa 2 de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE et une note < 6/20 est éliminatoire</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">STAGE OPTIONNEL (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Ce stage, de 2 semaines à temps plein, noté sur 20, sera effectué au cours du DFGSMa 2, dans le domaine de la santé.</p>	<p>Modalités de validation Stage noté / 20 L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)</p>	<p>24 heures de présentiel. Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.</p>	<p>Validation sur présentiel</p>	<p>3 ECTS</p>
<p align="center">TUTORAT (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)</p>	<p>Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions</p>	<p>Validation sur présentiel et dossier</p>	<p>3 ECTS</p>
<p align="center">UE Médicales « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)</p>	<p>Cette UE comprend 20h d'enseignement:</p>	<p>Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">UE Médicales « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)</p>	<p>Cette UE comprend 20h d'enseignement:</p>	<p>Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)</p>	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF : Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE. Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</p>	<p>Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées</p>
<p align="center">ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : -au minimum à 2 actions : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / - ou à une journée « évènement » : congrès, colloque ou conférence</p>	<p>Validation sur présentiel</p>	<p>1 ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès</p>
<p align="center">ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1^{er} et 2nd cycle)</p>	<p>Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20</p>	<p>3 ECTS</p>